



RECRUTEMENT DE 11 AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population, la ville de Sainte-Maure-de-Touraine recrute 11 agents recenseurs pour la période du 18 janvier au 17 février 2018.

Métier :

Le recensement de la population est réalisé à partir des réponses des habitants d'une commune à des questionnaires écrits : l'agent recenseur remet les questionnaires aux habitants concernés et les recueille une fois complétés.

L'agent recenseur se voit confier un secteur, une liste d'adresses. Cet ensemble comporte en principe 250 logements environ. L'agent recenseur s'occupe seul des adresses qui lui sont confiées sur une zone géographique déterminée.

Il effectue une tournée de reconnaissance des adresses à recenser (visites terrain + fiche technique par adresse à renseigner).

L'agent recenseur collecte les informations pour les logements qui lui sont attribués.

Il détermine la catégorie de chaque logement.

Il dépose les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, puis les récupère une fois remplis.

Il assure le suivi des dossiers par adresse, procède au classement des imprimés et il tient à jour avec soin son carnet de tournée.

Il rencontre deux fois par semaine le coordonnateur du recensement (suivi de l'avancement de la collecte, gestion des difficultés, évaluation de son travail).

Profil :

Capacité relationnelle : L'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.

Moralité et neutralité : L'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité.

Discrétion : L'agent recenseur doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter.

Stabilité dans la fonction : La commune aura à évaluer le risque de voir un candidat abandonner son travail avant de l'avoir achevé. Quelle qu'en soit la raison, l'abandon d'un agent recenseur en cours de collecte crée des difficultés notables.

Disponibilité : La durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit terminer son travail le plus vite possible.

Ténacité : L'agent recenseur fait le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser. Par exemple, un agent recenseur peu persévérant pourrait classer à tort un logement comme vacant, ce qui entraînerait un déficit de la population pour la commune.

Bonne connaissance de la commune nécessaire.

Compétences spécifiques requises :

- Faculté d'adaptation, esprit d'initiative et sens des responsabilités.
- Capacité à travailler en équipe et à organiser son planning professionnel
- Qualités d'ordre et de méthode
- Qualités de communication
- Aisance rédactionnelle
- Aisance relationnelle
- Dynamisme et motivation
- Grande disponibilité
- Bonne condition physique (marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, montées d'escaliers...)

Horaires :

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser.

Formation des agents recenseurs :

Les agents recenseurs bénéficient d'une journée de formation obligatoire début janvier.

Contraintes :

Possibilité de travailler le week-end et en soirée.

Contact avec différents publics

Gestion éventuelle de situations difficiles

Rendre compte régulièrement de son travail

Pouvoir être joint facilement lors des tournées (possession d'un portable appréciée).

Date limite d'envoi des candidatures : 15 novembre 2017

Curriculum Vitae à adresser à :

Mairie, Services des ressources humaines

16 bis place du maréchal Leclerc

37800 Sainte-Maure-de-Touraine

ou par courriel : rh@sainte-maure-de-touraine.fr